

pour la recommandation touchant cette question, les délégués gouvernementaux du Canada ont expliqué qu'ils s'étaient abstenus lors de la mise aux voix de la convention parce qu'ils trouvaient celle-ci trop détaillée pour se prêter à une application générale. La troisième convention avait trait au repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux. Elle fut adoptée par 176 voix contre 127, et 31 abstentions. Les délégués canadiens du Gouvernement et des travailleurs ont donné un vote favorable, mais le délégué patronal du Canada a voté contre l'adoption de la convention.

Assistance technique

La Conférence a aussi passé en revue l'activité déployée en 1956 par l'OIT en matière d'assistance technique. En ce domaine, certains travaux ressortissaient au budget ordinaire de l'OIT, mais la plupart furent exécutés avec les fonds fournis par l'ONU en vertu du Programme élargi d'assistance technique. En 1956, l'OIT a envoyé 289 experts dans 13 pays appartenant aux régions relativement peu avancées en technique et accordé 297 bourses ou subventions d'études. En 1956, l'Organisation a consacré \$3,250,000 aux diverses formes d'assistance technique: formation professionnelle, réadaptation, des invalides, organisation de services d'emploi et autres améliorations dans la formation et l'utilisation de la main-d'œuvre. En vertu du Programme d'assistance technique de l'ONU, l'OIT a reçu pour 1957 la somme de \$3,500,000, qui doit servir à son excellente œuvre de perfectionnement des techniques de travail et d'accroissement de la productivité. Les dépenses de l'OIT dans le domaine de l'assistance technique atteindront donc les \$4,000,000, y compris celles qui ressortiront à son propre budget ordinaire.

La conférence a approuvé pour 1958 un budget de près de \$7,900,000. La part du Canada, établie à 3.56 p. 100, sera donc de \$268,203.